



Document d'orientation « stratégie agricole et alimentaire inter-territoriale »

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Grenoble-Alpes Métropole, Communauté de communes du Pays du Grésivaudan, Parc Naturel Régional du Vercors, Parc Naturel Régional de Chartreuse, Communauté de communes de l'Oisans, Communauté de communes du Trièves, Communauté de communes de la Matheysine, du pays de Corps et des vallées du Valbonnais

Nos territoires ont déjà engagé des programmes d'actions en faveur du développement de l'agriculture, de sa diversification et de la mise en place de circuits de proximité dans un objectif de développement de l'économie et des emplois, d'évolution du métier d'agriculteur, de dynamique locale, d'ouverture des paysages et d'alimentation de qualité des habitants et des visiteurs.

Différents chantiers ont été conduits (aménagement, planification, climat, stratégie locale agricole) montrant une grande continuité dans le temps tout en exprimant la volonté d'une cohérence dans cette stratégie agricole et alimentaire.

Même si les actions et leurs rythmes de mise en œuvre sont différents, ces politiques menées par nos six territoires ont abouti à certaines réalisations : magasins de producteurs, meilleure valorisation et accessibilité des produits locaux, développement des installations agricoles, développement de l'approvisionnement de qualité et de proximité de la restauration collective, outils de transformation...

Cette continuité dans l'action a permis un développement et un renforcement des savoir-faire et des capacités d'ingénierie tant dans les organismes de développement agricole qu'au sein des collectivités ou des entreprises, indispensables à l'accompagnement des actions.

En complément des politiques de chaque territoire, il nous a collectivement paru nécessaire, à ce stade, de renforcer notre ambition et de changer d'échelle pour imaginer de nouvelles collaborations, pour porter notre volonté commune, pour mettre en cohérence et en synergie nos politiques publiques afin d'être complémentaires dans le but d'apporter une plus-value aux projets.

La finalité clairement affichée et partagée est de développer les filières alimentaires de proximité, apporter de la valeur ajoutée aux exploitations et reconnaître le rôle majeur des agriculteurs dans nos territoires.

Ainsi, un travail de 6 mois en co-construction a été engagé en 2015 avec l'ensemble des acteurs concernés : agriculteurs, chambres consulaires, syndicats agricoles, conseils de développement, centres de formation, collectivités, consommateurs, acteurs économiques, etc.

Forts de cette réflexion participative menée autour de la stratégie agricole et alimentaire, nos 8 territoires expriment aujourd'hui leur attachement à ces enjeux sur lesquels s'appuie cette nouvelle

approche d'une stratégie agricole et alimentaire inter-territoriale. Nous proposons de partager les orientations suivantes à l'horizon 2020 :

1. Favoriser la préservation et la transmission du foncier agricole et l'emploi en agriculture
2. Augmenter la part des productions locales et de qualité dans les assiettes.

Pour cela, les champs d'actions suivants seront mis en œuvre dans un premier temps :

- Élaborer une méthodologie commune de compensation agricole en lien avec la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt prenant en compte l'existence du fonds de compensation agricole (Groupement d'Intérêt Public Fonds Départemental d'Investissement Agricole et Alimentaire)
- Structurer les grands équipements (outils) de filières territoriales alimentaires par articulation et coordination entre les acteurs et les équipements existants ou à créer
- Valoriser la gastronomie locale à base de produits locaux en organisant la mise en valeur des produits, facteur d'attractivité de nos territoires
- Accompagner la création d'un grand magasin de produits agricoles locaux des 6 territoires à Grenoble, ouvert aux artisans locaux et à l'artisanat d'art
- Sensibiliser et accompagner l'acheteur public à l'utilisation de produits locaux en restauration collective (partage d'expériences, communication, mutualisation, observatoire des pratiques)
- Sensibiliser les consommateurs et favoriser l'accès aux produits pour les particuliers et les professionnels.

La mise en œuvre de ces projets se fera dans le cadre d'une gouvernance partagée entre les 8 territoires (comité de pilotage et comité technique) en lien avec le Département, la région Auvergne Rhône Alpes et les chambres consulaires.

Des conventions spécifiques préciseront les engagements de chacun le cas échéant.

Un séminaire annuel permettra de mesurer le chemin parcouru et de mettre en avant les réalisations et de les porter à connaissance des acteurs.

Signatures des 8 territoires :